

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), PICARD (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

101

MONTS DORE

101.2017.006 RNN Chastreix-Sancy : inventaires des insectes et des champignons

RAPPORT

La réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (RNNCS), qui s'étend sur un territoire de 1895 ha dans le massif du Sancy, est un cœur de nature prioritaire au sein du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Le plan de gestion 2014-2018 de la RNNCS identifie l'amélioration des connaissances écologiques comme une priorité. Outre l'acquisition de connaissances fondamentales, cette amélioration permet de favoriser la prise en compte du patrimoine naturel dans les gestions et les pratiques exercées sur ce territoire d'exception (agriculture, foresterie, tourisme et activités sportives...), ce qui s'effectue alors souvent dans des approches novatrices et expérimentales. Cette acquisition permet aussi de mesurer le bien-fondé de l'espace protégé et, dans le cadre de suivi à long terme, d'en évaluer l'efficacité.

Dans ce cadre, il est envisagé de réaliser deux études :

- **Inventaire des insectes collectés aux pièges malaises.** Un inventaire des hyménoptères actuellement en cours a permis la pose de deux pièges malaises dans différents milieux naturels en 2016, 2017 puis en 2018. De nombreux autres individus d'insectes ont aussi été collectés. Il s'agira alors de trier, déterminer, traiter, archiver les spécimens récoltés. Les groupes inventoriés précisément seront les syrphidés, les formicidae, les apoidea, les hémiptères penatomidae (punaises) et certains coléoptères. Les autres arthropodes collectés seront triés et envoyés à des spécialistes pour identification. Ce type d'inventaire est extrêmement rare en France.
- **Pré-inventaire des champignons.** Les quelques prospections déjà réalisées sur la RNN permettent de lister environ 150 espèces. Il s'agira de compléter cette première liste par des prospections ciblées dans les milieux non actuellement parcourus, en particulier les milieux humides. La richesse mycologique est souvent sous-estimée et largement méconnue. Là encore, les inventaires systématiques sont rares en France.

Ces études seront confiées à des prestataires et s'étaleront sur les années 2018 et 2019.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le plan de financement envisagé est le suivant :

	Agence de l'eau Adour Garonne	DREAL Auvergne- Rhône-Alpes	Total
Inventaire des insectes collectés aux pièges malaises	3 960 € (30 %)	9 240 € (70 %)	13 200 €
Pré-inventaire des champignons	3 780 € (30 %)	8 820 € (70 %)	12 600 €

➡➡➡ Il vous est proposé d'autoriser le Président à effectuer les demandes de financements auprès de nos partenaires et à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de ces opérations.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à effectuer les demandes de financements auprès de nos partenaires et à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Au registre sont les signatures
006 Pour extrait certifié
conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), PICARD (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

10 **SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE**
102 **CEZALLIER**
102.2017.008 Achat tourbière de la RNN de la Godivelle

RAPPORT

La biodiversité remarquable des tourbières de La Godivelle a incité l'Etat à engager une procédure d'extension de la Réserve naturelle nationale des Sagnes. Le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne, gestionnaire du site depuis plus de 30 ans, est chargé de l'animation du projet.

Afin de faciliter l'avancement de ce dossier, mais aussi permettre à l'avenir la mise en place de mesures de gestion adaptées, il paraît nécessaire de poursuivre la politique de maîtrise foncière engagée depuis quelques années par le Parc à La Godivelle. Il sera donc proposé aux propriétaires concernés par l'extension RNN d'acquiescer à l'amiable leurs parcelles les plus stratégiques.

Le projet d'acquisition porte seulement sur les terrains tourbeux (sols engorgés au moins une partie de l'année). La faible productivité et les difficultés d'accès font que la grande majorité d'entre eux ne sont plus exploités depuis plusieurs décennies.

Le prix moyen d'une tourbière est estimé entre 0,10 et 0,15 €/m². La valeur précise des biens sera évaluée par le service des Domaines. Le bornage sera confié à un cabinet de géomètre expert.

Des propriétaires et exploitants agricoles se sont déjà fait connaître comme étant intéressés par la vente. L'animation foncière va se poursuivre en 2018. La surface totale pourrait atteindre 15 ha.

Le coût de ce projet est estimé à environ 25 000 €

- Acquisition foncière : 17 000 €
- Frais de géomètre : 4 000 €
- Frais de notaire : 4 000 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne : 80 %
- DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ou FEDER : 20 %

Les démarches d'acquisition pourraient être engagées courant 2018, si les propriétaires acceptent de vendre leur bien et que les financements sont acquis.

➤➤➤ Il vous est demandé

- de valider le projet d'acquisition par le Syndicat mixte de parcelles de tourbières sur la commune de La Godivelle,
- d'autoriser le Président à solliciter les financements nécessaires à l'exécution du projet,
- d'autoriser le Président à passer signer les actes notariés avec les propriétaires,
- d'autoriser le Président à passer commande auprès des géomètres

DELIBERATION

Le Bureau valide le projet d'acquisition par le Syndicat mixte de parcelles de tourbières sur la commune de La Godivelle, autorise le Président à solliciter les financements nécessaires à l'exécution du projet, à passer signer les actes notariés avec les propriétaires, à passer commande auprès des géomètres.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), PICARD (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

13

LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

133

ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES

133.2017.010 Actions prévues en 2018 sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte du Parc des Volcans

RAPPORT

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'est engagé en septembre 2017 dans l'animation générale du Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense ainsi que dans la réalisation d'actions ponctuelles relatives à la mise en œuvre de ce Contrat.

En 2018, le programme du contrat sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte du Parc des Volcans est le suivant :

Concernant les études et travaux :

B5 – Inventaire des zones humides du bassin de la Tialle – phase 1 : 1 900 ha prévus (phase 2 en 2019)

B6 – Etude de scénarii de sauvegarde du lac de la Crégut : analyse de scénarii opérationnels pour sauvegarder le lac par rapport à la production hydroélectrique

B6 – Synthèse des connaissances hydrogéologiques sur le fonctionnement du lac Chauvet en vue de sa préservation

C2 – Suivi des stations qualité : analyses physico-chimiques et piscicoles afin de suivre l'évolution de la qualité de l'eau et des cours d'eau dans le cadre de la mise en œuvre des actions

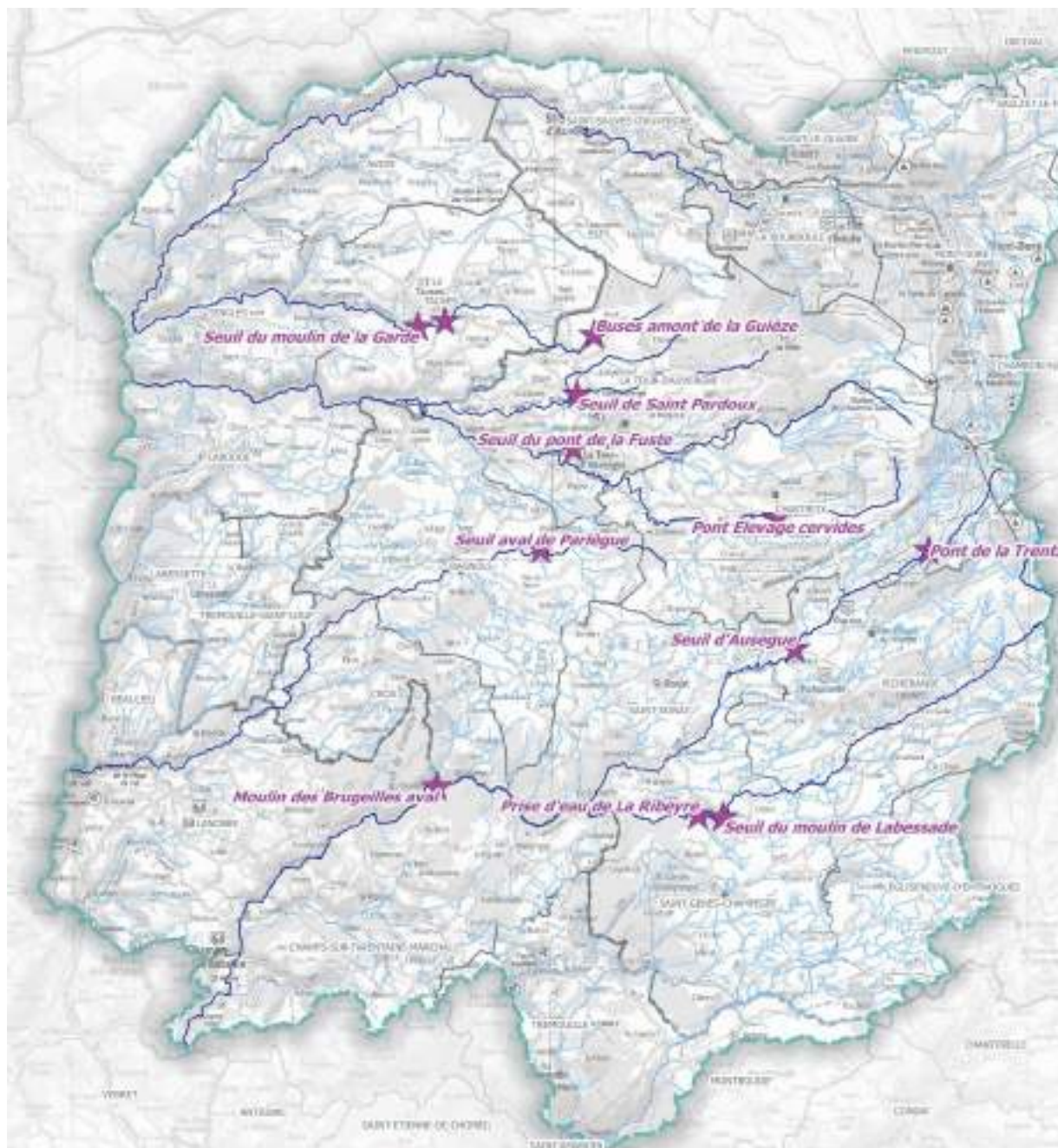
Le **rétablissement de la continuité écologique** (libre circulation des poissons et des sédiments) constitue également un **enjeu fort** du Contrat territorial comme la préservation des lacs et la gestion des zones humides. 12 obstacles infranchissables particulièrement impactants ont été recensés lors des diagnostics de terrain, sur des rivières classées en liste 2 (obligation pour les propriétaires de rendre ces obstacles franchissables). La carte des obstacles concernés a priori est présentée ci-après. Malgré une recherche active de maître d'ouvrage, il n'a pas été possible d'identifier une structure volontaire pour porter une étude globale sur le devenir possible de ces obstacles : arasement ou équipement par un système de franchissement (en fonction de leur légalité, des usages éventuels...). Il s'agit d'identifier les informations liées à l'obstacle (propriété, légalité, consistance, usages) et de proposer des scénarii pour l'avenir de ces obstacles en fonction des contextes, en lien avec les propriétaires qui seront ensuite maîtres d'ouvrage pour la réalisation des travaux. Cette étude fera l'objet d'un marché public et le prestataire sera encadré par un groupe technique d'experts (fédération de pêche, agence française pour la biodiversité, direction départementale des territoires, agence de l'eau, conseil départemental, technicien de rivière...). Pour le bassin Adour-Garonne, les démarches doivent être bien engagées par les propriétaires avant le 1^{er} juillet 2018, d'où la nécessité d'une réalisation rapide de cette étude dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-133-2017-010-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

Actions 2018	Coût prévu	Agence de l'eau Adour-Garonne		CD du Puy-de-Dôme		FEDER		Autofinancement SMPNRVA	
		Taux	aide	Taux	aide	Taux	aide	Taux	montant
B3 – Etude de la gestion de la continuité écologique sur 12 obstacles puydômois	72 000€ TTC	70%	50 400 €	20%	14 400 €	10%	7 200 €	0%	0 €

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le SMPNRVA à être maître d'ouvrage de cette étude et le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements et engager les marchés afférents afin d'assumer les engagements de ce contrat territorial.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne



Contrat territorial "Sources de la Dordogne, Sancy, Artense"



Localisation des obstacles à la continuité
faisant a priori l'objet d'une étude groupée

- Périimètre CT SDSA
- Cours d'eau Liste 2
- Obstacles à la continuité à étudier
- Communes
- Limite de départements



Fond de carte : IGNF SCAN100

Sources : AFB 00163 Dômes Sancy Artense SMPNRVA

Réalisation : [unreadable]

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-133-2017-010-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

DELIBERATION

Le Bureau autorise le SMPNRVA à être maître d'ouvrage de cette étude et le Président à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements et engager les marchés afférents afin d'assumer les engagements de ce contrat territorial.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), PICARD (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

15

PRAIRIES PERMANENTES

150

SCIENTIFIQUES

150.2017.001 Projets paiements pour services environnementaux – CONVENTION

RAPPORT

La valorisation des ressources naturelles est une préoccupation majeure des Parcs. Elle constitue aussi le fond de la politique Massif central par le soutien à la conduite d'expérimentations sur la valorisation économique des services environnementaux. Les services écosystémiques correspondent à l'ensemble « *des biens et des services que les hommes peuvent tirer des écosystèmes, directement ou indirectement, pour assurer leur bien-être* » (bénéfices tirés des processus biologiques) :

- services d'approvisionnement (aliments, énergie, etc.),
- services de régulation (du climat global, de la quantité et qualité de l'eau, etc.),
- services d'appui ou de soutien (formation de sols, développement du cycle nutritionnel, etc.),
- services culturels (bénéfices d'agrément, d'ordre spirituel, religieux, etc.).

Les **paiements pour services environnementaux** (PSE) visent à rémunérer des acteurs pour un changement volontaire de pratiques ou le maintien de pratiques favorables à l'environnement, au-delà des obligations règlementaires. Il ne s'agit pas de calculer la valeur économique d'un service écosystémique. Le montant du paiement est le fruit d'une négociation entre les parties et résulte généralement d'un compromis entre les coûts d'opportunité des changements de pratiques des fournisseurs de services, d'une part et le consentement à payer des bénéficiaires de l'autre.

Une étude du GIP Massif central, menée en 2011, a démontré que 50% des services produits par les prairies et 90% de ceux produits par les forêts n'étaient pas rémunérés (captation carbone, aménité paysagère, épuration des eaux, etc.). Il existe des dispositifs permettant une rémunération des fournisseurs de services environnementaux de manière indirecte (par exemple : les mesures agri-environnementales). Des dispositifs de mise en relation directe entre fournisseurs de services environnementaux et bénéficiaires (du type contrat entre la Société des Eaux de Vittel et les agriculteurs) sont quasiment inexistantes, ou ne concernent pas la France métropolitaine (fonds carbone et aide au maintien ou à la plantation de forêts dans les pays du Sud par exemple). Ainsi, aujourd'hui, une part importante des services environnementaux ne procure pas de retour financier pour les fournisseurs de ces services.

La rémunération pour les services environnementaux rendus peut cependant constituer des ressources financières nouvelles pour les agriculteurs ou les forestiers qui sont fournisseurs de ces services, ainsi qu'une motivation supplémentaire à en tenir compte dans les pratiques de gestion.

L'IPAMAC, association Inter-Parcs du Massif central, concourt à l'élaboration d'un projet territorial de développement durable du Massif central par la mutualisation de moyens au service d'actions concrètes et novatrices. Son fonctionnement repose sur la synergie et la concertation entre les membres du réseau. La mise en réseau permet aux Parcs de mutualiser des moyens humains et financiers pour des actions qu'ils ne pourraient réaliser seuls et en particulier celles ayant un caractère expérimental.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-150-2017-001-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Ainsi, IPAMAC a accueilli un stagiaire en 2016 afin de réaliser une enquête auprès de l'ensemble des Parcs du Massif central pour cibler ceux sur lesquels le déploiement d'une action expérimentale pouvait être envisageable. En parallèle, l'IRSTEA de Clermont-Ferrand a proposé d'établir un partenariat avec l'IPAMAC dans le cadre du projet « Le paiement des services environnementaux pour la valorisation des territoires du Massif Central ». **Le SMPNRVA s'est impliqué pour expérimenter ces PSE**, le projet vise, en 2018 :

- en partenariat avec IRSTEA Clermont (thèse) à renouveler l'évaluation des actions agri-environnementales du SMPNRVA (en particulier MAEC) en reprenant le travail et la base de données effectués dans le cadre du projet de recherche Alligator (DIVA3) et **à expérimenter un dispositif PSE "agri-environnemental" supplémentaire**,

- en partenariat avec IPAMAC, sur une année (octobre 2017 – octobre 2018 / phase 1), à développer un modèle économique pour mettre en œuvre un outil d'intervention rémunérant un service environnemental rendu. L'outil créé pourra être utilisé par d'autres territoires, quel que soit le contexte local. Les sujets intéressant le SMPNRVA sont : **préservation de la ressource en eau** (BV Lacs Pavin et Montcineyre en particulier) et la **dégradation des chemins du fait d'une surfréquentation avec le développement des sports de nature** en toutes saisons (en lien avec les évolutions climatiques) sur 3 massifs volcaniques du Parc : Chaîne des Puys, Massif du Sancy ou Monts Dore et Massif cantalien. Le Parc se questionne sur le consentement à payer par les utilisateurs pour l'entretien et la restauration de ces chemins. Les coûts d'ingénierie et de prestation affectés à ce projet sont pris en charge dans le cadre du programme FEDER Massif central déposé par IPAMAC. Il repose sur une avance des frais (de salaire – 1 325 euros pour 5 jours affectés - et de trésorerie - 2 000 euros-) à hauteur de 3 325 euros auprès d'IPAMAC et à leur remboursement à l'issue du paiement du solde par les financeurs.

➤➤➤ **Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec IPAMAC sur ce projet et à fournir les éléments nécessaires à l'expérimentation par IRSTEA Clermont-Ferrand.**

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer la convention de partenariat avec IPAMAC sur ce projet et à fournir les éléments nécessaires à l'expérimentation par IRSTEA Clermont-Ferrand.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-150-2017-001-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), PICARD (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

18 **TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTE** **184** **VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS**

184.2017.001 Stratégie de communication touristique – Modification du plan de financement prévisionnel

RAPPORT

Lors des bureaux du 20 novembre 2015 et du 15 janvier 2016, vous avez validé le principe de lancer une étude pour élaborer une stratégie de communication touristique et autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires à la demande de subvention auprès des financeurs (Région Auvergne-Rhône-Alpes et Leader Volcan d'Auvergne). Cette étude est désormais terminée, une synthèse vous sera proposée lors du prochain bureau.

Une erreur dans le taux de proratisation avait été faite, il vous est donc proposé de valider ce plan de financement corrigé afin de procéder à la demande de versement des subventions.

Plan de financement revu :

Montant de l'action	Plan de financement	Crédit Conseil régional	Crédits Leader	Fonds propres SMPNRVA
11 500€ HT	Montant	4 600 €	3 541.77 €	3 358.23 €
	% de financement	40 %	30.80%	29.20 %

Détail du montant éligible au programme Leader

77 communes du Parc sont sur le territoire Leader, soit 51.33%. Sur les 11 500€ de l'étude, cela représente 5 902.95 € de dépenses éligibles au Leader, auquel il faut soustraire les 40% de subvention prévus par le Conseil régional soit 2 361.18 €, ce qui donne **3 541.77 € de subvention possible au titre du programme Leader.**



Il vous est proposé :

- **de valider ce plan de financement corrigé,**
- **et d'autoriser le Président à solliciter le paiement des subventions auprès des partenaires financiers.**

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-184-2017-001-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

DELIBERATION

Le Bureau valide ce plan de financement corrigé et autorise le Président à solliciter le paiement des subventions auprès des partenaires financiers.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), PICARD (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

30

OUTILS TRANSVERSAUX

304

STRATEGIE MARQUE PARCS

304.2017.012

Suivi de la marque Valeurs Parc « Fromages et produits laitiers »
Audit d'attribution « EARL de Monat »

RAPPORT

Nom de l'exploitation auditée : **EARL de Monat**

Adresse : Monat, 63 610 BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE

Date d'audit : 21 novembre 2017

Nom de l'auditrice : Andréa CASSAGNES

L'exploitation en bref

Michel BOYER s'installe en 1987 sur l'exploitation familiale puis crée l'EARL en 1995. Il élève 45 vaches laitières de races Abondance et Montbéliarde sur une surface de 90 ha. Jusqu'à présent producteur de St Nectaire, il fabrique depuis le début de l'année un nouveau fromage appelé Délice de Monat.

Michel BOYER a quitté l'AOP St Nectaire après des difficultés pour pas apporté de

Bénéficiaire du label « agriculture biologique », la Parc représente un moyen de sa production d'exprimer ses valeurs à travailler dans un environnement sain et préservé.



fait le choix de St Nectaire après des difficultés pour lesquelles l'ISN n'a pas apporté de soutien.

label « agriculture biologique » pour Michel Boyer renforcer l'ancrage dans le territoire et les valeurs qui sont de échelle humaine environnement sain

*Michel BOYER présente son fromage
« Le Délice de Monat »*

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-304-2017-012-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Résultats de l'audit

Valeurs	Sous-chapitres	Points max	Points mini	Points obtenus	% pts	% mini
Lien au territoire	Les animaux et leur alimentation	19	8	14	73	50
	La fabrication des produits	12	9	12		
	Ancrage territorial de la production et valorisation locale : une filière locale	7	3	6		
	Connaissance du territoire et le structure PNR	11	2	4		
	TOTAL VALEUR	49	22	36		
Environnement préservé et valorisé	Préservation des prairies naturelles : pratiques culturales	12	5	11	77	50
	Préservation de la qualité de l'eau : gestion des effluents	22	9	19		
	Pratiques responsables	21	8	14		
	Intégration et entretien des bâtiments	12	4	8		
	TOTAL VALEUR	67	26	52		
Dimension humaine	Conduite d'élevage : respect du bien-être animal	24	10	19	57	50
	Un agriculteur qui produit et qui partage	16	7	7		
	TOTAL VALEUR	40	17	26		

Synthèse et marges de progrès

	Dimension humaine	Lien au territoire	Environnement préservé et valorisé
Points forts	Agriculture biologique		
	<ul style="list-style-type: none"> - Filière à taille humaine - Animaux dociles - Animaux en bonne santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Autonomie fourragère et 100% foin - Commercialisation locale en vente directe ou circuit court - Forte implication locale 	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation et préservation des prairies : fauche tardive, chargement, travail dans le cadre des MAEC, du Contrat de Lac... - Maintien d'éléments de paysages (murets, haies,...) - Mesures d'économie d'eau - Bonne intégration paysagère des bâtiments
Points sensibles	<ul style="list-style-type: none"> - Michel Boyer a pour projet de construire un nouveau bâtiment d'élevage, plus agréable pour les animaux (luminosité, ventilation) et plus ergonomique. - Le point de vente à la ferme n'est pas accessible handicapé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Michel Boyer possède des Abondances et des Montbéliardes mais vient d'acheter quelques Prim' Holstein. Important de conserver les races rustiques dans le troupeau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur dispositifs économies d'énergie ou énergies renouvelables
Points de progrès		<ul style="list-style-type: none"> - Les connaissances sur les missions du Syndicat mixte se préciseront au cours de l'engagement. 	

➤➤➤ Il vous est proposé de donner un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de l'exploitation dans une démarche de progrès à 5 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20171214-304-2017-012-DE
 Date de télétransmission : 22/12/2017
 Date de réception préfecture : 26/12/2017

DELIBERATION

Le Bureau donne un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de l'exploitation dans une démarche de progrès à 5 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), PICARD (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

30

OUTILS TRANSVERSAUX

304

STRATEGIE MARQUE PARC

304.2017.013 Suivi de la marque Valeurs Parc « Pierres Volcaniques » Audit d'attribution « Atelier des Cairns »

RAPPORT

Nom de l'entreprise auditée : **Stéphanie Leray Corbin mosaïque / Atelier des Cairns**

Adresse : 15 590 SAINT-JULIEN-DE-JORDANNE

Date d'audit : 24 novembre 2017

Nom de l'auditrice : Andréa CASSAGNES

L'entreprise en bref

Mosaïste bretonne, Stéphanie Leray-Corbin exerce depuis 15 ans son art à travers ses créations, commandes, chantiers, cours et restaurations. Son travail de mosaïste s'exprime par un mélange de sensations, de souvenirs, d'interprétations lié à la nature et à la montagne.

Aujourd'hui, elle se pose dans le Cantal entouré des crêtes, des monts et des roches volcaniques. L'atelier des Cairns, situé à St-Julien-de-Jordanne, est son lieu de créations et de rencontres artistiques. Elle ouvre son atelier-galerie pour y travailler au cœur de la matière et avec le projet d'y exposer ses œuvres mais aussi celles d'artistes Cantalous et bretons.

Stéphanie Leray Corbin travaille avec des pâtes de verre mais elle place les matériaux naturels au cœur de son art. Les roches et les pierres glanées au détour des chemins ou le long des torrents sont autant de trésors qui prennent place dans ses mosaïques. Dans ce cadre, elle s'intéresse particulièrement aux pierres volcaniques du territoire et a déjà commencé à les utiliser dans ses œuvres. Elle souhaite leur donner une véritable place dans ses créations et a le désir de se former pour être en mesure de reconnaître les minéraux et de parler de l'histoire géologique du territoire. La marque Valeurs Parc représente également pour elle un excellent moyen de rencontrer d'autres acteurs de la filière, depuis les entreprises d'extraction jusqu'aux artistes !

Stéphanie Leray-Corbin souhaite travailler en partenariat avec le Parc car cela fait sens dans son activité d'artiste mosaïste mais aussi en tant que nouvelle habitante et actrice au niveau local.

Quelques photos de Stéphanie Leray en train de travailler et de ses créations

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-304-2017-013-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

Résultats de l'audit

Respect des exigences obligatoires : En totalité

	Dimension humaine	Lien au territoire	Environnement préservé et valorisé
Points forts	<ul style="list-style-type: none"> - Nombreux évènements de découverte de son activité prévus - Forte volonté de transmission du savoir-faire (stage, travail avec les scolaires) -Volonté d'intégrer et de faire vivre le maillage des entreprises locales et de participer à la vie de la vallée 	<ul style="list-style-type: none"> -Participation à l'économie locale : vente des créations sur le territoire Parc, fournisseurs locaux. -Très bonnes relations avec partenaires privés et publics (soutien de la commune de Mandailles-St Julien, ADEPA d'Aurillac et Région...). -Connaissances des missions d'un Syndicat mixte de PNR. 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail de matériaux naturels, sains - « Recyclage » de matériaux - Très peu / « zéro » déchets – Tout est réutilisé dans les mosaïques - Consommation énergétique très faible
Points sensibles	<ul style="list-style-type: none"> -La satisfaction de ses clients (stage, cours...) est mesurée de manière informelle, Stéphanie Leray-Corbin souhaite réfléchir à rendre ces questionnements plus systématiques. -L'atelier de Stéphanie Leray-Corbin est à remettre aux normes d'un point de vue accessibilité pour les personnes handicapées. Elle s'installe juste dans les locaux, des aménagements seront réalisés pour l'accessibilité. 	<ul style="list-style-type: none"> -Connaissances du territoire du Parc. 	<ul style="list-style-type: none"> -Stéphanie Leray-Corbin vient de s'installer dans un atelier à St-Julien et puis disposera d'une galerie à Mandailles. Au fur-et-à mesure, des aménagements seront réalisés pour rendre les bâtiments plus efficaces d'un point de vue énergétique.



Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20171214-304-2017-013-DE
 Date de télétransmission : 22/12/2017
 Date de réception préfecture : 22/12/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Points de progrès		-L'engagement dans la marque permettra progressivement d'acquérir davantage de connaissances sur le territoire du Parc et les missions du SM.	
-------------------	--	---	--

➤➤ Il vous est proposé de donner un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de l'entreprise dans une démarche de progrès à 5 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.

DELIBERATION

Le Bureau donner un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de l'entreprise dans une démarche de progrès à 5 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), PICARD (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE



30 OUTILS TRANSVERSAUX **304 STRATEGIE MARQUE PARCS**

304.2017.014 Marque Valeurs Parc coordination et transversalité : montant de la cotisation

RAPPORT

Les bénéficiaires de la marque Valeurs Parc versent une cotisation annuelle au syndicat mixte du PNRVA qui leur donnent le droit d'utiliser la marque et permet de cofinancer les actions liées à cette dernière.

Dans le cadre de l'ancienne Marque Parc, les cotisations étaient librement fixées par les Parcs Naturels Régionaux en fonction du contexte. Le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne avait fait le choix de fixer le montant de la cotisation à 50€/bénéficiaire/an.

Lors du passage de la « marque Parc » en « marque Valeurs Parc » la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France a travaillé sur l'homogénéisation des montants de cotisation à l'échelle nationale. Le montant de la cotisation est ainsi donné selon trois barèmes :

Entreprise employant au maximum 1 ETP / an (Equivalent Temps Plein) De la micro-entreprise/auto-entrepreneur à la très petite entreprise	50 €/an
Entreprise employant plus de 1 ETP et jusqu'à 10 ETP	100 €/an
Entreprise employant plus de 11 ETP Une majoration de la redevance est envisageable pour les entreprises les plus importantes	300 €/an

Sur le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne, **la majorité des structures marquées sont des petites exploitations agricoles employant entre 1 et 3 équivalents temps plein**. L'augmentation de la cotisation ne se traduit pas par une augmentation du temps d'accompagnement et des dispositifs de communication sur la marque à l'échelle locale.

Il nous semble délicat de mettre en œuvre une telle augmentation (du simple au double) pour la majorité des entreprises marquées. Nous proposons donc les montants de cotisation suivant :

Entreprise employant jusqu'à 3 ETP inclus / an (Equivalent Temps Plein)	50€/an
Entreprise employant de 4 ETP à 10 ETP	100€/an
Entreprise employant 11 ETP ou plus	300€/an
Association	50€/an

➡➡➡ **Il vous est proposé de valider ces montants de cotisation.**

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-304-2017-014-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

DELIBERATION

Le Bureau valide les montants de cotisation proposés.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), PICARD (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2017.030 Remboursement des frais de déplacement des membres du conseil scientifique des réserves naturelles du Sancy (Chastreix-Sancy et vallée de Chaudefour)

RAPPORT

Le code de l'Environnement (article R 332-18) impose la création de conseil scientifique pour les réserves naturelles et en précise ses missions : il est consulté sur le plan de gestion et peut être sollicité sur toute question à caractère scientifique touchant les réserves naturelles.

Durant l'année 2017, le gestionnaire principal des deux réserves naturelles, le Parc des Volcans, en coordination avec les services de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ont procédé à la constitution de ce conseil scientifique et à la définition des modalités de fonctionnement. Sous quelques semaines, un arrêté préfectoral de désignation de ce conseil concrétisera sa création. Une première réunion est envisagée en janvier 2018.



Il vous est proposé que les membres de ce conseil scientifique puissent être remboursés de leur frais de déplacement occasionnés par ces réunions selon les tarifs en vigueur (FPT) et en fournissant les justificatifs indispensables.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le remboursement des frais de déplacement occasionnés par les réunions du conseil scientifique selon les tarifs en vigueur (FPT) et en fournissant les justificatifs indispensables.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-401-2017-030-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-401-2017-030-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), PICARD (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2017.031

RNN Chastreix-Sancy : poste de contractuel de garde/chargé d'étude

RAPPORT

Dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, dont le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné gestionnaire par l'Etat, il apparaît nécessaire de recruter un garde/chargé d'étude contractuel pour une durée de 9,5 mois (accroissement temporaire d'activité).

Les missions ou les activités de ce garde/chargé(e) d'études sont les suivantes :

- assurer la surveillance de la RNN et les contacts sur le terrain avec les acteurs du territoire,
- contribuer à la gestion écologique et technique de la RNN,
- contribuer à l'activité administrative,
- contribuer à la réalisation d'études ou de suivis scientifiques,
- monter et suivre des projets.

Cet agent agira sous l'autorité hiérarchique de la direction du Parc et de l'autorité fonctionnelle du conservateur de la réserve naturelle. Sa résidence administrative sera située dans les locaux de la RNN à Chastreix.

Ce poste est intégralement pris en charge par les financements d'Etat (MEDDE/DREAL Auvergne) dédiés à la gestion de la réserve naturelle.

➤➤ Il vous est proposé d'assurer la continuité des missions de ce poste en créant un CDD pour une durée de 9,5 mois, entre le 1^{er} février et le 15 novembre 2018, sur la base de indice brut 379, dans les conditions de l'article 3 1° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

DELIBERATION

Le Bureau autorise la continuité des missions de ce poste en créant un CDD pour une durée de 9,5 mois, entre le 1^{er} février et le 15 novembre 2018, sur la base de indice brut 379, dans les conditions de l'article 3 1° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), PICARD (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2017.032

RNN Chastreix-Sancy et ENS Montagne du Mont. Renouvellement du poste de contractuel de chargé de mission pour 2018.

RAPPORT

Dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, dont le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné gestionnaire par l'Etat, et dans celle de l'espace naturel sensible (ENS) de la montagne du Mont, inclus à l'intérieur de la réserve naturelle, il apparait nécessaire de renouveler le poste de contractuel de chargé de mission pour une durée de 1 an.

Ce poste de contractuel a été créé en 2014, puis renouvelé en 2015, 2016 et 2017. Comme l'agent recruté depuis novembre 2015 donne entière satisfaction, il est envisagé de renouveler son contrat.

Ce chargé de mission assurera des missions polyvalentes :

- faire vivre la nouvelle maison de la réserve, lieu d'exposition ;
- contribuer à la communication de la réserve naturelle ;
- mettre en œuvre le plan de gestion de l'espace naturel sensible de la Montagne du Mont (46 ha) ;
- suivre l'opération de restauration écologique et paysagère de la Montagne du Mont ;
- réaliser des études ponctuelles ;
- contribuer à la surveillance de la réserve naturelle et aux contacts sur le terrain avec les acteurs du territoire ;
- contribuer à la gestion écologique et technique de la réserve naturelle ;
- contribuer à l'activité administrative.

Cet agent agit sous l'autorité de la direction du Parc et du conservateur de la réserve naturelle. Sa résidence administrative est basée dans les locaux de la réserve naturelle à Chastreix.

Ce poste de chargé de mission est intégralement pris en charge par deux financeurs : d'une part le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement dans le cadre des crédits alloués à la gestion de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy à hauteur de 40 % et d'autre part par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre des crédits accordés pour la gestion de l'ENS de la Montagne du Mont à hauteur de 60 %.



Il vous est proposé de renouveler ce poste de contractuel pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} mars 2018, sur la base de l'indice brut 379, dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-401-2017-032-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

DELIBERATION

Le Bureau autorise le renouvellement de ce poste de contractuel pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} mars 2018, sur la base de l'indice brut 379, dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), PICARD (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2017.033

Renouvellement du contrat du chargé de mission Agriculture-Marque Parc

RAPPORT

Le contrat de notre chargé de mission Agriculture et marque Parc, arrive à échéance au 24 janvier 2018.

Placé sous la responsabilité de la Directrice du syndicat mixte du Parc et de la responsable de l'Espace Programme Développement Rural Durable, la chargée de mission « Agriculture et marque Parc » assure les missions suivantes :

Animation du réseau des producteurs de la marque Valeurs Parc :

Pour les marques VPNR suivantes :

- miel
 - gentiane
 - pâtisseries traditionnelles
 - viande salers
 - fromages et produits laitiers
 - pierre volcanique
- Apporter un conseil individuel aux bénéficiaires pour améliorer leurs pratiques en faisant le lien avec les actions menées en interne (SMPNRVA) et celles des partenaires ;
 - Planifier et coordonner la mise en place des actions collectives (conseil, démonstrations, formations) et individuelles (conseil) ;
 - Intégrer les bénéficiaires dans une démarche de progrès (audits) ;
 - Valoriser le réseau auprès du grand public et des partenaires.

Contribution à l'animation agricole du Parc :

Actions pastorales :

- Partenariat avec Auvergne estives, la fédération des estives collectives d'Auvergne : organisation de journées de formation, suivi de la déclinaison de l'enquête pastorale sur le territoire Parc ;
- Suivi des groupements pastoraux du Parc en coordination avec les missions Natura 2000 et chaîne des Puys ;
- Co-encadrement d'un stagiaire 6 mois en 2018, en partenariat avec le pôle Biodiversité et la cellule Chaîne des Puys, pour travailler sur la valorisation d'une filière ovine.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Circuits courts et agriculture biologique:

Suivi des projets de territoire en lien avec le développement des circuits courts de l'agriculture biologique et participation aux projets régionaux.

Races locales :

Suivi des associations et appui à la valorisation des races locales.

Contribution ponctuelle aux actions agri-environnement:

Conduites et suivi d'opérations transversales en lien avec le pôle Biodiversité-Ressources naturelles.

➤➤➤ **Il vous est proposé de renouveler ce poste de contractuel pour une durée de 1 an, à compter du 25 janvier 2018, sur la base de l'indice brut 405, dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

DELIBERATION

Le Bureau valide le renouvellement de ce poste de contractuel pour une durée de 1 an, à compter du 25 janvier 2018, sur la base de l'indice brut 405, dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), PICARD (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2017.034

Poste contractuel Garde-Nature Chaîne des Puys

RAPPORT

Dans le cadre de l'animation du site de la Chaîne des Puys, le dispositif lié aux postes de Garde-Nature est renouvelé, au travers de la cellule de suivi et de mise en œuvre du plan de Gestion, qui est dotée d'un budget annexe depuis janvier 2015.

En 2018, les quatre postes de Garde-Nature à temps plein (3 permanents en CDI et un contractuel) restent financés par les différents signataires de la Convention d'Objectifs du plan de Gestion Chaîne des Puys/Faille de Limagne (Conseil Départemental du Puy de Dôme, Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, Clermont Auvergne Métropole). Les institutions concernées et le SM PNRVA s'engagent dans une gestion à long terme de ce secteur, dans le cadre du projet d'inscription au patrimoine Mondial de l'ensemble Chaîne des Puys et Faille de Limagne.

Les missions du poste de Garde-Nature contractuel sur 1 an englobent l'ensemble des actions dédiées aux postes de « permanents », à savoir :

- Surveillance, information, sensibilisation sur le terrain ou lors de formations spécifiques ;
- Aménagement et entretien des cheminements ;
- Accompagnement des estives (réouverture d'espaces avant pâturage, pose de clôtures mobiles, accompagnement de montée sur certains Puys) ;
- Conciliation des usages (participation à de nombreuses réunions avec les propriétaires et les municipalités) ;
- Suivi des travaux sur le site ;
- Réalisation de documents spécifiques de sensibilisation et d'information ;
- Suivi des manifestations sportives ;
- Suivi et inventaires d'îlot d'indices de biodiversité pour le site Natura 2000 Chaîne des Puys, suivis faune et flore.



Il vous est proposé par conséquent, de renouveler le poste de Garde-Nature contractuel pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2018 sur la base de l'Indice Brut 347 et dans les conditions de l'article 3-3 1° de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Le Bureau valide le renouvellement du poste de Garde-Nature contractuel pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2018 sur la base de l'Indice Brut 347 et dans les conditions de l'article 3-3 1° de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), PICARD (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2017.035

Renouvellement du contrat du chargé de mission « patrimoine naturel » sur la partie cantalienne du Parc

RAPPORT

Au cours de sa réunion du 6 décembre 2013, le Comité Syndical du Parc des Volcans a acté la création d'un poste de Chargé de mission « patrimoine naturel » sur la partie cantalienne du Parc, suite au départ à la retraite d'un agent.

Placée sous la responsabilité de la Directrice du Parc, et de la responsable de l'Espace Programme « biodiversité, espaces et ressources naturels », la chargée de mission a été recrutée en février 2014. Elle travaille en transversalité avec l'équipe du SMPNRVA afin d'assurer, en 2018 :

- **l'animation Natura 2000 sur une partie des sites du Cantal** (inscrite dans des conventions de 3 ans avec l'Etat et qui consiste à mettre en œuvre les actions des documents d'objectifs notamment au travers des outils Natura 2000, notamment le développement d'outils et projets pédagogiques, des expertises naturalistes auprès des porteurs de projets pour concilier activités économiques et préservation du patrimoine d'enjeu européen, des suivis scientifiques, des outils de sensibilisation en lien, par exemple, avec la station du Lioran, l'organisation et le suivi du travail des gardes nature Natura 2000 des Monts du Cantal dont l'entretien et la restauration de sentiers en partenariat avec le Syndicat Mixte du Puy Mary Grand Site, la préparation et l'animation des comités de pilotage, une contribution au suivi administratif et financier, etc.). 135 jours financés à 100% par l'Etat et l'Europe (FEADER) + 15% de frais de structure.
- **La coordination du projet « forêts anciennes » porté par IPAMAC** en partenariat avec l'ONF, le CBNMC et le CRPF. Il s'agit sur le massif cantalien, d'identifier des forêts mûres (à haute valeur de biodiversité) au sein des forêts anciennes, en complément du travail sur le périmètre Natura 2000 par les gardes nature, un stagiaire « IPAMAC » sera recruté ; il sera hébergé dans les locaux à Murat sera encadré par la Chargée de mission. 16 jours financés à 100% par l'Europe (FEDER Massif central et le GIP Massif central).
- **Les expertises environnementales sur le Cantal** (assurer une expertise naturaliste et environnementale sur les dossiers pour lesquels le SMPNRVA est consulté pour avis, sur la partie cantalienne du territoire (documents d'urbanisme, CDNPS, etc.), participer au conseil des collectivités territoriales adhérentes au SMPNRVA, sur la partie cantalienne du territoire, qui ont des projets susceptibles d'impacter le patrimoine naturel et paysager et contribuer à la mise en œuvre de la démarche participative sur la circulation des véhicules à moteur sur quelques communes du massif cantalien - Malbo, Pailherols et St-Clément en cours - et 2 autres communes – Dienne et Murat - à venir) et développer tous nouveaux projets sur le territoire cantalien conciliant les 3 piliers du développement durable). 50 jours sur les contributions statutaires.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-401-2017-035-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le financement de ce poste (incluant des frais de structure) s'élève pour 2018 à 75%, les 25% restants sont pris sur les contributions statutaires du SMPNRVA.



Il vous est proposé de renouveler le contrat de la Chargée de mission « patrimoine naturel » sur la partie cantalienne du Parc sur la base de l'indice brut 430 pour une durée déterminée de 1 an à compter du 1^{er} février 2018 pour remplir les missions décrites ci-dessus et dans les conditions de l'article 3-3 2° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Le Bureau valide le renouvellement du contrat de la Chargée de mission « patrimoine naturel » sur la partie cantalienne du Parc sur la base de l'indice brut 430 pour une durée déterminée de 1 an à compter du 1^{er} février 2018 pour remplir les missions décrites ci-dessus et dans les conditions de l'article 3-3 2° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), PICARD (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2017.036

Poste d'animateur Leader Cantal

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est porteur depuis juillet 2015 d'un programme Leader de 5^{ème} génération. Avec une enveloppe financière de 4,4 Millions d'Euros, il est indispensable de mener une animation étroite avec les territoires et mettre en place un accompagnement poussé avec les différents porteurs de projets. L'agent en charge de l'animation du programme Leader Volcans d'Auvergne sur la partie cantalienne du GAL a quitté son poste en juillet dernier. Il est aujourd'hui indispensable de recruter un nouvel animateur pour le remplacer et ainsi renforcer l'équipe d'animation gestion du programme européen.

Placé(e) sous la responsabilité de la Directrice du Parc, de la responsable de l'Espace Programme Développement Economique et du coordonnateur de l'équipe d'animation Leader, le ou la chargé(e) de mission devra travailler sur les actions suivantes :

Animation du programme Leader 2015-2020 sur la partie cantalienne du GAL :

- Accompagnement des porteurs de projets éligibles (aide à la définition et à la formalisation des projets, recherche de cofinancements, montage des dossiers de demande de subvention Leader, appui à l'instruction des dossiers, etc.) ;
- Organisation et animation avec le coordonnateur Leader des réunions des comités technique et de programmation ;
- Animation de la cellule évaluation et mise en œuvre/suivi de la démarche ;
- Participation aux réseaux régionaux type réseau rural Auvergne ;
- Animation d'un groupe technique spécifique autour de la fiche action 3 PROJETS COLLECTIFS/ Economie Sociale et Solidaire.

L'agent sera basé à l'antenne cantalienne du Syndicat mixte du Parc des Volcans, à Murat.

Le financement de ce poste est assuré à 80% par les fonds Leader. 20% reste à la charge du Syndicat mixte du Parc.

Il vous est proposé d'autoriser le Président à créer un CDD de 2 ans pour l'animation Leader Cantal, sur la base de l'indice Brut 405 et prévoir son recrutement entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 mars 2018 pour remplir les missions décrites ci-dessus et dans les conditions de l'article 3-3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-401-2017-036-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à créer un CDD de 2 ans pour l'animation Leader Cantal, sur la base de l'indice Brut 405 et prévoir son recrutement entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 mars 2018 pour remplir les missions décrites ci-dessus et dans les conditions de l'article 3-3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), PICARD (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2017.037

Stage « Repositionnement de l'accompagnement proposé aux entreprises touristiques »

RAPPORT

Depuis sa création, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne œuvre pour préserver les ressources environnementales et patrimoniales exceptionnelles que recèle le territoire, mais aussi pour assurer une activité économique viable, en particulier grâce au tourisme.

Pour s'adapter aux mutations que connaît le secteur touristique et répondre aux attentes des visiteurs en quête d'un tourisme plus vertueux, le Syndicat mixte du Parc s'est engagé en 2009 en devenant signataire de la **Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés**.

Deux accompagnements individuels sont proposés aux prestataires touristiques du territoire :

- La Marque Valeurs Parc pour les prestations d'hébergement et de restauration (ancienne Marque Accueil Parc),
- Le volet 2 de la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés pour tout type de prestation touristique.

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions « Tourisme durable » 2014-2019 du Syndicat mixte du Parc, les partenaires et prestataires interrogés ont exprimé **la nécessité de simplification de l'accompagnement des activités touristiques par le Syndicat mixte du Parc** qui apparaît parfois comme un doublon.

Par ailleurs, la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux a, depuis 2016, revu la Marque Parc en marque Valeurs Parc et proposé un nouveau protocole d'administration.

De plus, la cellule tourisme du Syndicat mixte du Parc fait le constat que

- faute de moyens humains suffisant, l'accompagnement individuel proposé aux entreprises engagées est très insuffisant,
- le nombre d'entreprises engagées est très faible au regard du nombre d'entreprises touristiques présentes sur le territoire Parc,
- l'instruction des démarches volet 2 et marque Parc est très chronophage : suivi administratif trop lourd, démarche trop lourde, temps d'audit trop importants, redondance des critères évalués avec ceux de labels touristiques.

Ce qui amène beaucoup de frustrations de part et d'autre et un manque flagrant de reconnaissance l'accompagnement Parc au niveau local.

Il est donc nécessaire de revoir l'accompagnement proposé par le Syndicat mixte du Parc.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-401-2017-037-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Il sera proposé au stagiaire de réaliser :

- une enquête auprès des professionnels accompagnés par le Syndicat mixte du Parc (bilan, attentes) et auprès des candidats (attentes),
- une enquête auprès des réseaux partenaires (positionnement vis-à-vis du Développement durable, référentiel, possibilité de partenariat...),
- un benchmark de l'accompagnement proposé par les autres PNR aux entreprises touristiques (Marque Valeurs Parc, autres démarches),

et de définir une stratégie d'accompagnement et de valorisation des entreprises touristiques (hébergement, restaurant ou site de visite / labellisé ou non) que pourrait proposer le Syndicat mixte du Parc : partenariat avec des réseaux existants, Marques Valeurs Parc, autres démarches...



Il vous est proposé de valider cette proposition et d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à sa réalisation, accueil du stagiaire, dans les conditions règlementaires.

DELIBERATION

Le Bureau valide cette proposition et autorise le Président à signer les documents nécessaires à sa réalisation, accueil du stagiaire, dans les conditions règlementaires.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT

François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), PICARD (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2017.038 Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy : accueil d'un stagiaire pour étudier les forêts anciennes

RAPPORT

Le premier plan de gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (RNNCS), validé par arrêté préfectoral du 2 avril 2014, prévoit de réaliser un suivi diachronique des paysages et de définir l'historique de l'occupation des sols de la réserve. La connaissance de l'histoire des paysages et des milieux naturels est essentielle pour bien expliquer leur état actuel et pour mieux anticiper leur évolution.

Un premier travail a été réalisé en 2017, grâce à l'accueil d'un stagiaire en master 1. Les résultats sont très intéressants :

- Territoire dominé historiquement par les milieux ouverts (pelouses, landes basses)
- Minimum de surface forestière en 1840 environ
- 3,55 ha en moyenne par ha et par an de progression de milieux forestiers entre 1962 et 2013
- 187 ha de forêts anciennes (présence prouvée depuis 200 ans) et 59 ha probablement anciennes (non prouvée)
- 201 ha de forêts récentes

Afin de poursuivre ce travail, il est envisagé de recruter à nouveau ce stagiaire (en master 2 maintenant), afin de mieux caractériser les forêts anciennes :

- Déterminer leur caractéristique (exposition, pente, éloignement des villages...);
- Trouver les déterminants qui permettent d'expliquer leur persistance ;
- Inventorier les plus gros sapins ;
- Déterminer l'âge des sapins les plus gros par sondage dendrologique ;
- Esquisser, si possible, l'évolution climatique récente à partir des cernes des sapins échantillonnés (dendrochronologie).

Ce stagiaire sera accueilli pour une durée de 6 mois en 2018. Il agira sous la responsabilité de la direction du parc et sous l'autorité fonctionnelle du conservateur de la réserve naturelle. Il sera co-encadré par Sébastien LARUE (biogéographie) et Christophe CORONA (dendrochronologie) du laboratoire de géographie physique (GEOLAB). Sa résidence administrative sera les locaux de GEOLAB UMR 6042, 4 rue Ledru à Clermont-Ferrand.

Les frais occasionnés par l'accueil de ce stagiaire seront pris en charge à 100% par les financements d'Etat attribués à la réserve naturelle.



Il vous est proposé d'accueillir ce stagiaire dans les conditions en vigueur.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-401-2017-038-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

DELIBERATION

Le Bureau autorise l'accueil de ce stagiaire dans les conditions en vigueur.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), PICARD (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 **MOYENS GENERAUX**
402 **MOYENS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**
402.2017.004 Mise en place d'une ligne de trésorerie

RAPPORT

Pour faire face à un décalage des versements de subventions attribuées par certains de nos financeurs, il est nécessaire de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 500 000 €.

Chaque année, depuis 2014, nous avons consulté plusieurs établissements financiers. A chaque fois, le Crédit Agricole Centre France a fait la meilleure proposition.

Cette fin d'année, seul le CACF a été consulté et la proposition reçue est comparable à celles des années passées (la marge appliquée à l'indice de référence a même été réduite de 1,20% à 1,10%).

Ci-dessous les caractéristiques de leur proposition :

- montant : 500 000 €
- durée 12 mois
- calcul des intérêts : taux indexé : Euribor 3 mois majoré de 1,10 %
L'Euribor est l'un des principaux taux de référence du marché monétaire de la zone euro. Pour info. L'Euribor 3 mois du 01/12/2017 est de -0,326%.
- paiement trimestriel des intérêts (à terme échu)
- mise à disposition des fonds par virement
- frais de dossier : 500 000 x 0.20% = 1 000 €
- Mise en place au 20/12/2017

➤➤➤ **Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place d'une ouverture de ligne de trésorerie dans les conditions du présent rapport.**

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place d'une ouverture de ligne de trésorerie dans les conditions du présent rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT
Francois MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-402-2017-004-DE
Date de télétransmission : 18/12/2017
Date de réception préfecture : 18/12/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 novembre 2017, s'est réuni le 14 décembre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix), PICARD (1 voix) et Messieurs CHEVALEYRE (1 voix), FABRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

AFFAIRE

50 **MANAGEMENT DURABLE DU PARC**
504 **VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS**
504.2017.006 Vente Carnet de voyage Habitants – Tarif

RAPPORT

A l'occasion de ses 40 ans, la structure Parc des Volcans a proposé, en 2017, aux habitants, des ateliers Carnet de Voyage en lien avec quatre médiathèques et un cabaret associatif sur les secteurs du massif du Cantal, massif du Sancy, Monts-Dômes et bassin de Rochefort Montagne. Les séances ont été encadrées par Elza Lacotte.

Il résulte de cette démarche un ouvrage richement illustré qui a fait l'objet d'une présentation au RDV du Carnet de voyage à Clermont-Ferrand en novembre 2017.

Les auteurs de cet ouvrage, ainsi que les lieux d'accueil des ateliers sont intéressés pour l'acquérir. L'impression sera réalisée en interne, sur les imprimantes du SMPNRVA.

➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le président à mettre à la vente cet ouvrage, en priorité aux personnes qui ont participé aux ateliers, au tarif de 15 €.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à mettre à la vente cet ouvrage, en priorité aux personnes qui ont participé aux ateliers, au tarif de 15 €.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 14 décembre 2017
LE PRESIDENT



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-504-2017-006-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171214-504-2017-006-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017